

# Projet de renouvellement du réseau de transport de gaz entre Villariès (31) et Albi (81), dit « REVA »

## AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

du 31 janvier au 6 mars 2022

### Le projet objet de la concertation préalable

Le projet « REVA » consisterait à construire une nouvelle canalisation gazière souterraine entre Villariès (Haute-Garonne) et Albi (Tarn) sur un linéaire d'environ 68 km. Cette canalisation remplacerait celle existante qui date de 1974. Dans le cadre du projet, 7 postes dits « de sectionnement » seraient positionnés en surface tous les 10 à 20 km pour permettre d'isoler les différents tronçons de la canalisation lors des opérations de maintenance. 5 km de canalisations secondaires devraient également être construits, afin de raccorder les distributions publiques (fournissant le gaz aux particuliers via les réseaux de GRDF et des régions) et les industries du territoire.

**À ce stade des études, les communes potentiellement concernées par le projet sont** (par ordre alphabétique) : Albi, Bazus, Brens, Buzet-sur-Tarn, Cagnac-les-Mines, Carlus, Castelnau-de-Lévis, Coufouleux, Florentin, Gémil, Giroussens, Lagrave, Loupiac, Marssac-sur-Tarn, Montans, Montjoire, Parisot, Paulhac, Peyrole, Rouffiac, Saint-Lieux-les-Lavaur, Saint-Sulpice-la-Pointe, Le Séquestre, Téco, Terssac et Villariès.

Le projet permettra une mise aux normes actuelles du réseau, tout en tenant compte des évolutions survenues depuis 5 décennies dans les territoires traversés (urbanisation, aménagements...) et des perspectives d'avenir (accueil des gaz renouvelables). L'objectif du projet étant de maintenir la qualité et la sécurité d'approvisionnement en gaz du territoire.

Une fois cette nouvelle canalisation mise en service, la canalisation existante serait mise à l'arrêt : elle serait entièrement vidée de son gaz et sécurisée suivant les préconisations et règles techniques en vigueur .

Le montant des travaux, estimé à environ 70 M€, sera intégralement pris en charge par Teréga, gestionnaire du réseau de transport de gaz naturel dans le Sud-Ouest et maître d'ouvrage du projet.

### Le cadre de la concertation préalable

Afin d'associer le public à l'élaboration de ce projet, **Teréga a choisi d'organiser, à son initiative, une concertation préalable du public** ; et ce, conformément aux articles L121-15-1 - alinéa 2 et L 121-16 du Code de l'environnement.

En application du Code de l'environnement (article L 121-15-1), la concertation préalable permettra notamment de débattre de l'opportunité, des objectifs, des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que les enjeux sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permettra de présenter des solutions alternatives. Elle portera aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable.

### Durée et modalités de la concertation

**La concertation préalable se déroulera du 31 janvier 2022 au 6 mars 2022 (minuit).**

Le site <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva> regroupera les informations relatives au projet. Il permettra notamment de télécharger le dossier soumis à la concertation et sa synthèse. Il donnera également accès à la carte du couloir de 100 mètres envisagé à ce stade pour le passage de la canalisation dans les communes concernées. Il présentera les modalités de participation proposées au public et sera régulièrement mis à jour pour rendre compte du déroulement de la concertation. **En fonction de l'évolution du contexte sanitaire, il précisera également les conditions d'accès aux différents rendez-vous de la concertation.**

**Le dossier de concertation sera également accessible :**

=> dans les mairies des 26 communes concernées par le couloir

=> à l'entrée des réunions publiques

=> et sur demande écrite adressée à : Teréga, Concertation REVA, Direction Projets d'infrastructures, 40 avenue de l'Europe, CS 20 522, 64 010 PAU Cedex

Pour s'exprimer, les personnes intéressées pourront :

**=> prendre part aux différentes rencontres de la concertation :**

- **Réunion publique à Paulhac**, le 1 février 2022, 18h00, salle des fêtes, route de Montjoire, 31380 Paulhac
- **Réunion publique à Saint-Sulpice**, le 2 février 2022, 18h00, Salle de concert René Cassin, Place Jean Jaurès 81370 Saint-Sulpice
- **Réunion publique à Técou**, le 3 février 2022, 18h00, salle multiculturelle, 24 chemin des martisses 81600 Técou
- **Rencontre thématique « gaz et innovation » à Albi**, le 03 Mars 2022, 16h30, amphithéâtre d'honneur de l'Ecole des mines, All. des sciences, 81000 Albi
- **Rencontre thématique « gaz et agriculture » à Parisot**, le 04 mars 2022, 10h30, salle des fêtes, chemin de la Mouline, 81310 Parisot

Au vu du contexte sanitaire, pour être tenu informé des conditions d'accès aux rendez-vous de la concertation, **l'inscription est fortement recommandée** par mail à [reva-communication@terega.fr](mailto:reva-communication@terega.fr) ou au 06 68 76 92 45.

Toutes ces réunions seront filmées et pourront être visionnées dans leur intégralité via le site internet [www.terega.fr](http://www.terega.fr)

**=> assister à distance aux réunions publiques :**

Les 3 réunions publiques mentionnées ci-dessus seront retransmises en direct, avec la possibilité pour les personnes y participant à distance d'intervenir via internet. *Pour des raisons d'organisation liées aux conditions sanitaires, l'inscription est fortement recommandée* par mail à [reva-communication@terega.fr](mailto:reva-communication@terega.fr) ou au 06 68 76 92 45.

**=> poser une question, émettre un avis, faire des propositions... :**

- **via le site internet de Teréga** <https://www.terega.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva>
- **ou par courrier postal** à Teréga, Concertation REVA, Direction Projets d'infrastructures, 40 avenue de l'Europe, CS 20 522, 64 010 PAU Cedex (le cachet de la poste faisant foi).

Au terme de la concertation préalable, un bilan sera établi par Teréga qui rendra publiques, dans un délai de 3 mois, les mesures qu'il envisage de prendre au regard des enseignements de la concertation.